



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 février 1997**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 17 Février 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 3 Mars 1997

**Utilisation des déchetteries - Tarifs - Convention**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,  
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU,  
M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU,  
Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,  
M. Gérard NEBAS, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS,  
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,  
Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT,  
Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,  
M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN,  
Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

**Excusées :**

*Conseillers :*

Mme Annie COUTUREAU, Mme Christiane ROUSSELLE

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le Conseil Municipal du 15 décembre 1989 a adopté le règlement de la Ville de Niort pour la collecte des résidus urbains de l'utilisation des déchetteries.

Ces installations ont été construites et mises en service en 1990, elles étaient réservées aux Niortais.

L'absence d'autres installations dans les communes et les syndicats intercommunaux avoisinants conduisait la Ville de Niort à une application du règlement qui tenait compte du respect de l'environnement.

Aujourd'hui, compte tenu de l'équipement actuel des collectivités et des communes avoisinantes, de nos heures d'ouverture et surtout de l'augmentation très forte des coûts de traitement, nous ne pouvons admettre sur ces installations que les Niortais et les habitants des communes ayant conclu des conventions avec Niort.

Je vous propose donc d'adopter les modalités suivantes :

. convention d'une commune avec la Ville de Niort : 18,50 F/habitant/an

. apport d'un particulier appartenant à une commune non conventionnée : non autorisé.

Naturellement ce tarif sera tributaire de l'évolution prévisible des coûts de traitement, toutefois il faut remarquer que cette évolution peut être freinée par un tri efficace et accentué.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les termes de cette convention-type entre la Ville de Niort et les communes intéressées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention à intervenir.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD